



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.
GENERALE
A/36/537
23 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Points 8 et 105 de l'ordre du jour

SEP 24 1981

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

PLAN DES CONFERENCES

Lettre datée du 21 septembre 1981, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences

Au paragraphe 34 de sa décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne devait être autorisé à se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

A sa dernière réunion, le 18 septembre 1981, le Comité des conférences a reçu des demandes de dérogation à cette règle des organes suivants :

- a) Comité spécial de l'océan Indien - afin de terminer ses travaux;
- b) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient - afin de permettre au Groupe de travail de rencontrer le Commissaire général de l'Office;
- c) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud - afin d'adopter son rapport;
- d) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation pour l'Afrique australe - afin d'adopter son rapport annuel;
- e) Conseil des Nations Unies pour la Namibie - afin de pouvoir continuer ses travaux d'Autorité administrante légale de la Namibie pendant la session de l'Assemblée générale;
- f) Comité spécial contre l'apartheid - afin de pouvoir continuer ses travaux pendant la session de l'Assemblée générale.

Le Comité a examiné ces demandes et n'a pas formulé d'objection. En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander à l'Assemblée générale son assentiment exprès à la tenue des réunions supplémentaires demandées par les organes susmentionnés.

Le Président du Comité des conférences,

(Signé) Michael G. OKEYO